

## QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.
  - a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Oui Pour quelles raisons ? Car il est légitime que chacun-e puisse vivre sa vie de parent tout en travaillant afin de s'épanouir tout en étant financièrement indépendant-e, ce qui est loin d'être le cas. En outre, les femmes sont les premières touchées par ce problème puisqu'elles doivent souvent réduire leur taux d'activité, faute de place en crèche, accomplissent la plupart des tâches domestiques et en lien avec le « care » sans que ce travail soit reconnu. Une meilleure reconnaissance de ce travail est nécessaire
  - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ? Mettre en place une véritable politique familiale tenant compte des nouvelles formes de familles et de l'égalité femmes-hommes. Un congé parental, une assurance maladie accessible et non discriminante, une aide aux proches aidants, la mise en place de postes partagés ou encore le développement du télétravail font partie des mesures à mettre en place
2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)
  - a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ? Les critères sont trop restrictifs, l'information est peu accessible et les démarches trop complexes pour une partie de la population.
  - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ? Plus de budget pour informer la population dans plusieurs langues, la création d'un service de conseil et d'aide administratives, qui pourrait prendre la forme d'un guichet unique pour tout ce qui touche à l'enfance, à la famille et au care.
3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).
  - a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ? Une approche transversale est préférable à un secrétariat rattaché à un-e seul-e Conseiller-ère d'Etat. En tenant en compte la famille dans tous ses aspects (social, fiscalité, emploi, enseignement...), on s'assure de répondre aux besoins les plus variés, sans se limiter à la définition « classique » de la famille. Cela permettrait aussi d'avoir une meilleure coordination entre les collectivités publiques (Confédération/Canton/Communes), les associations et structures privées actives dans ce domaine. Cela réduirait également certaines inégalités puisque les Communes sont garantes de plusieurs prestations, comme les crèches et les activités parascolaires, et que chacune a sa propre politique en la matière.
  - b) Quels en seraient les désavantages ? Il faudrait d'abord redéfinir la notion de famille pour qu'elle prenne mieux en compte les familles arc-en-ciel, monoparentales...

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).
  - a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?  
Une telle structure permettrait d'avoir une vision claire et actuelle de la situation afin de pouvoir prendre des décisions basées sur la réalité de terrain analysée de manière objective
  - b) Quels en seraient les désavantages ?  
Il faudrait s'assurer que cet Observatoire soit doté d'un budget réaliste et qu'elle ait suffisamment de marge de manœuvre.
  
5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.
  - a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ? Il s'agit essentiellement de différentes allocations cantonales et d'actions menées par les communes, mais il n'existe pas de vision claire au niveau cantonal.
  - b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?  
Tout d'abord une meilleure information, un meilleur accompagnement à toutes les étapes de la vie et une reconnaissance du travail bénévole effectué au sein de la famille. On pourrait aussi inscrire le droit à la prise en charge des enfants dès la fin du congé maternité dans la Constitution. Au niveau professionnel, les entreprises doivent prendre leurs responsabilités, réduire l'écart salariale femmes-hommes, permettre une meilleure conciliation avec la vie privée, par exemple en favorisant le temps partiel pour les hommes. Le loir devrait aussi être plus contraignante concernant les licenciements des femmes de retour de congé maternité. Un congé parental qui puisse être partagé entre les conjoint-e-s est plus que nécessaire.